

Relations abonnés : [www.abonne.ouest-france.fr](http://www.abonne.ouest-france.fr)  
Tél. 02 99 32 66 66  
Président du Comité éditorial : François Régis Hutin  
N° 22307 [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr) Tél. 02 99 32 60 00

# Mineurs étrangers : le difficile accueil

## À Nantes, une pétition contre l'insécurité au

Cinq étudiantes nantaises ont été agressées dans le quartier du Hangar à bananes, le week-end du 20 octobre. Elles ont mis en ligne une pétition contre l'insécurité autour de ce lieu de fête, qui a déjà recueilli plus de 15 000 signatures.



Pages Nantes métropole



Reuters

## Lamouchi va e le Stade Renn

### Loire-Atlantique

La Poste condamnée à payer

Futur stade privé du FC Nantes le calendrier serré

Les Départements affirment ne pas pouvoir continuer à accueillir toujours plus d'adolescents étrangers, arrivés seuls en France en

quête d'un avenir meilleur. Ils tentent de trouver des solutions avec l'aide de l'État. Reportages à Nantes et à Saint-Brieuc.

Franck Dubray



# L'accueil des mineurs étrangers mis à rude épreuve

Ils devraient être 25 000 en fin d'année. Les Départements affirment ne pas pouvoir continuer à accueillir toujours plus d'adolescents étrangers. Et tentent de trouver des solutions. L'État aussi.

**Six fois plus nombreux qu'en 2010**  
Selon un rapport sénatorial présenté fin juin, les mineurs non accompagnés (dénomination officielle pour les enfants et adolescents étrangers arrivés seuls en France) devraient être 25 000 à la fin de l'année. En 2010, ils étaient 4 000. Et en 2005, un rapport de l'Igas (Inspection générale des Affaires sociales) notait déjà que l'accueil des mineurs étrangers « se diffusait progressivement à l'ensemble du territoire ».

**De plus en plus jeunes**  
À 95 %, il s'agit de garçons. L'an dernier, près de 60 % d'entre eux avaient 16-17 ans. Les moins de 13 ans représentaient à peine 2 % des arrivées. Mais la Mission mineurs non accompagnés (qui dépend du ministère de la Justice) confirme un rajeunissement des nouveaux venus. La majorité d'entre eux proviennent de l'Afrique subsaharienne, mais aussi de plus en plus d'Afghanistan, d'Inde et du Bangladesh.

**Des filières bien informées**  
Comment arrivent-ils en France ?

Nombre d'entre eux sont missionnés par leurs familles. Ces voyages sont souvent organisés par des filières très au fait du fonctionnement des services d'aide à l'enfance, dans les départements, y compris ruraux.

Lorsqu'ils se présentent seuls au guichet d'un service, « il arrive fréquemment que ces jeunes connaissent jusqu'au nom d'un des travailleurs sociaux de ce service », note le rapport sénatorial. Certains mineurs échappent aux services sociaux et à la justice et se livrent à des cambriolages et divers vols.

**Difficile d'évaluer l'âge**  
C'est la phase qui cristallise le plus de tensions (*lire ci-dessous*). Tous ne sont pas mineurs (entre 2013 et 2016, 39 % étaient en fait majeurs) et ne relèvent donc pas de la protection de l'enfance, compétence des Départements. La vérification des documents présentés, les entretiens individuels, la pratique controversée d'un test osseux pour déterminer l'âge... nécessitent du temps.

Jusqu'à présent, l'État prenait en charge les frais d'évaluation à hau-

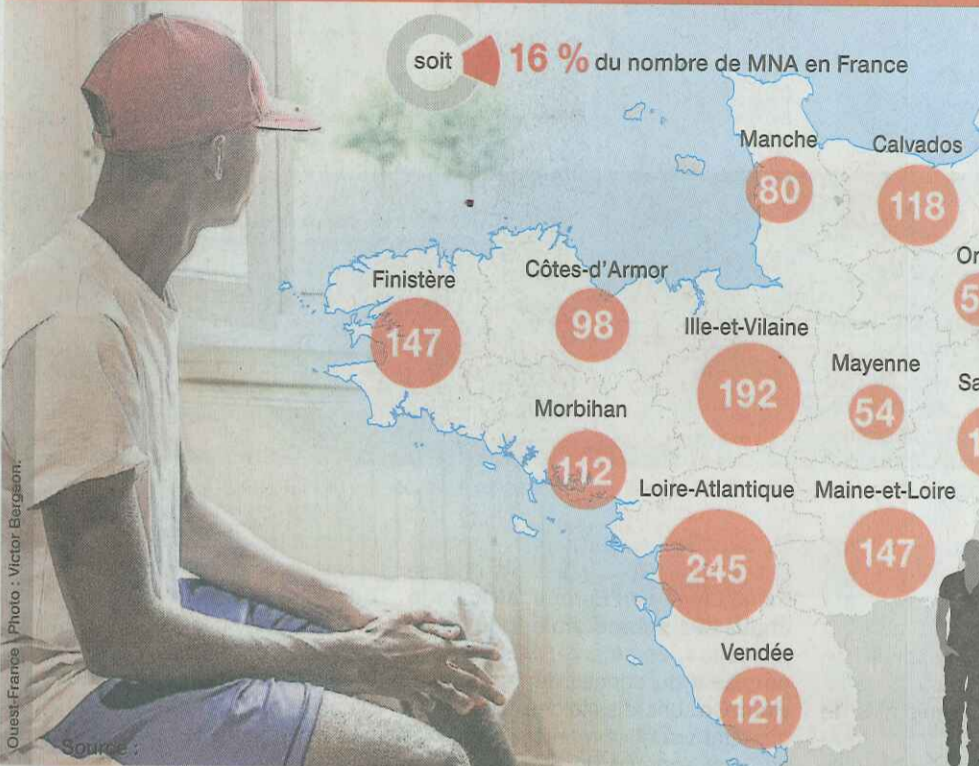
teur de 250 € par jour et pour une durée maximale de cinq jours. Insuffisant dans bon nombre de cas.

Il y a peu, pour soulager les Départements qui s'inquiètent des coûts grandissants liés à la prise en charge de ces ados (jusqu'à leur majorité), le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé que l'État financera toute la phase d'évaluation « jusqu'à ce que la minorité soit confirmée ».

**Des hébergements inadaptés**  
Où loger ces adolescents ? « L'hôtel est aujourd'hui la principale forme d'hébergement d'urgence », déplorent les deux auteurs du rapport sénatorial, Élisabeth Doineau et Jean-Pierre Godefroy. Les hébergements « classiques » tels que les foyers départementaux de l'enfance, qui accueillent des adolescents ne pouvant être élevés par leurs familles, « sont inadaptés » pour ces mineurs étrangers. Des départements tels que la Manche et la Mayenne ont développé des partenariats avec des foyers de jeunes travailleurs.

Pierrick BAUDAIS.

Près de 1 800 mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge en 2017



## La juge des enfants face à ces « jeunes » sans âge

Reportage

La misère succède à la misère, à un rythme métronomique, ce mardi matin, dans le bureau de Kim Reuflet, perché au quatrième étage du palais de justice de Nantes. La juge des enfants voit défiler douze jeunes hommes. Grands adolescents ou jeunes adultes, ils ont gommé famille et patrie pour courir, seuls et déracinés, la chance d'une vie meilleure en France.

Guinéens, Ivoiriens, Togolais ou Bengladais, ils ont échoué à Nantes souvent par hasard, lâchés en France par leurs passeurs. « Je suis monté dans un TGV à Montparnasse », raconte l'un. « J'ai entendu parler de Nantes à la télé pour le foot », confie un autre jeune. On ignore leur âge. C'est tout le problème de l'audience qui débute.

### Critères bancals

« Votre avocat m'a saisie car le Département ne vous a pas pris en charge, considérant que vous étiez majeur, résume la juge à l'adresse d'un garçon au regard lessivé par l'errance. Nous allons reprendre ensemble les documents que vous présentez. Et je déciderai si vous êtes mineur. »

Son jugement sera lourd de conséquences. Mineur ? Le migrant isolé sera nourri, logé, scolarisé par le Département (obligations légales).



Ados ou adultes ? L'ingrat travail du juge des enfants est d'en décider dans une audience plombante sur la foi de fragments d'état-civil.

Il aura aussi de meilleures chances, à sa majorité, de décrocher des papiers. Majeur ? Il n'a droit à rien. Sauf à croiser les doigts dans l'hypothétique espoir d'être régularisé.

### Une heure pour évaluer

Dans ces audiences contre-nature, tous les quinze jours, la magistrate, dont la vocation est la protection de l'enfance, se voit contrainte d'opérer

une forme de sélection sur des critères bancals. Qui ressemble plus à un jeune de 17 ans qu'un autre de 18 ans ?

Pour cette raison, la notion bien trop floue de l'apparence physique n'entre pas en compte dans les motivations de la juge. Ce front ridé ? Cette barbe épaisse sur une photo d'identité ? « Ce ne sont pas des preuves de leur majorité »,

insiste Kim Reuflet.

Avant d'arriver devant elle, ces migrants se sont présentés aux services du conseil départemental de Loire-Atlantique. Ils se sont pliés au rituel décrié de « l'évaluation sociale ». Chacun a détaillé son parcours, sa scolarité, son histoire familiale. « En pratique, on a juste une heure avec un juriste ! Il devrait y avoir deux entretiens menés par plusieurs personnes », plaide l'avocate Amandine Le Roy.

Le juge est saisi, dans un second temps, par les jeunes qui n'ont pas obtenu le statut protecteur de mineur. En prévision de cette audience couperet, ils se sont fait envoyer du pays des traces d'état-civil. Qui sont examinées par les experts de la police aux frontières. Mais, « même authentiques, comment s'assurer que ce ne sont pas celles du petit frère ? » Tenter de démêler le vrai du faux en interrogeant le jeune, sur la foi de ces bouts de papiers, c'est l'infamante mission de la juge.

Six ou sept des douze garçons passés ce matin devant Kim Reuflet devraient finalement être reconnus mineurs à protéger. De cette audience aux pieds d'argile ne reste qu'une certitude : qu'ils aient 16, 18 ou 20 ans, des larmes plein les yeux, ils rêvent tous d'une vie sans squat ni ennui. Avec un avenir.

Thomas HENG.

## Saint-Brieuc fait appel à des familles

L'initiative

Dans les Côtes-d'Armor, le nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés a augmenté de 150 % entre 2016 et 2017. Actuellement, plus de 233 jeunes sont pris en charge par le Département.

Pour faire face à une situation qualifiée de « dramatique » par le président LR du Département, Alain Cadec, le service enfance-famille s'est structuré.

Une direction départementale appelée Mission des mineurs non accompagnés (MNA) a été créée. À sa tête, un fonctionnaire, Pierrick Sorgniard, qui connaît bien les filières de passeurs et les réseaux migratoires.

### « Un pis-aller »

À ses côtés, une douzaine de travailleurs sociaux qui reçoivent les jeunes migrants dans un délai maximum de cinq jours. « Ce sont des agents au grand cœur, qui sont à l'écoute mais savent aussi dire non », précise le directeur.

Évaluation de la minorité, hébergement, accompagnement scolaire... Les services s'appuient sur les textes de loi. « Mais notre département a une politique volontariste, ajoute Alain Cadec. Pour augmenter la capacité d'accueil et limiter le recours à l'hôtel qui coûte cher, nous avons lancé, en mai, un appel à des familles volontaires. »



Pierrick Sorgniard, président

À ce jour, six familles ont répondu. L'expérience à une trentaine de familles pourront être lancée à week-end, trois semaines. Ils seront en permanence des travailleurs sociaux. « C'est innovant, un pis-aller, comme ça, qui dénonce le manque de politique publique en matière de politique d'accompagnement des mineurs non accompagnés. Les Côtes-d'Armor devraient atteindre cet objectif à la fin 2017. Une initiative qui pourrait passer en 2018. Je ne trouve pas de financement, mais l'État n'a rien fait depuis la crise de 2008. »

## La France en bref

### Un couteau dans le thorax : meurtre ou suicide ?

Déférée hier au Mans (Sarthe), une femme de 56 ans a dû s'expliquer après le décès violent de son mari. Ce dernier a été découvert dans son lit, lundi matin, par les pompiers, avec un grand couteau de cuisine planté dans le cœur. La victime, qui était allongée sur le dos, faisait chambre à part avec sa femme à la suite d'une instance de divorce. L'homme devait d'ailleurs quitter la maison le jour

même. Les faits se sont produits, rue d'Arnage au Mans, derrière la gare. Hier, la quinquagénaire a été placée sous contrôle judiciaire, pour poursuite d'enquête, « car l'hypothèse du meurtre et celle du suicide sont toutes les deux possibles », précise une substitut au procureur. Une autopsie a été réalisée hier après-midi et le légiste n'a pas pu se prononcer sur l'une ou l'autre des deux thèses.

### Les obsèques d'Alexia Daval célébrées hier à Gray



### Nucléaire : avis retardé sur la poursuite

L'Autorité de la sûreté nucléaire (ASN) a confirmé, hier, qu'il reportait à 2020 (et non plus 2019) son avis sur la poursuite du fonctionnement des réacteurs de 900 mégawatts (MW) au-delà de quarante ans. Cet avis concerne trente-quatre réacteurs exploités par EDF. Par ailleurs, l'ASN devra aussi se prononcer sur la prolongation du réacteur de la centrale de Saint-Laurent. Mais du président de l'ASN, l'avis est satisfaisant. La sûreté des installations de France malgré un nombre croissant de incidents de niveau 5 (sur 7) sur des centrales nucléaires depuis cet été.

### Bébés congelés en Gironde : la mère jugée

La mère de cinq bébés découverts morts au printemps 2015, au domicile familial en Gironde, sera jugée en 2018, devant la cour d'assises de Gironde, à Bordeaux. La mère, Ramona Călugăreanu, sera jugée de cinq « mineurs » comme elle avait été jugée en 2005.

### Dieudonné condamné en appel à deux mois de sursis

La cour d'appel a confirmé, hier, la condamnation de Dieudonné à deux mois de prison avec sursis et

du théâtre parisien de la Main d'Or, demandée par les propriétaires de cette salle où il se produit depuis